

La communauté naturelle

—
Ari Sihvola

Helsingin yliopiston filosofisen tiedekunnan
kielitieteellisen osaston suostumuksesta
tarkastettavaksi luentosalissa XII
aina 2. joulukuuta 1989 klo 10.

Helsingin yli

La communauté naturelle

Ari Sihvola

La communauté naturelle

La théorie de Jean-Jacques Rousseau sur le législateur comme créateur de la puissance publique à la lumière de son manuscrit « Projet de constitution pour la Corse » (1765)

*Présenté à l'origine en finnois avec le consentement du Département d'histoire et de linguistique de la Faculté de philosophie de l'Université d'Helsinki pour examen public dans la salle de conférence XII le samedi 2 décembre 1989 à 10 heures.
Université d'Helsinki, 1989 Helsinki*

© 2021 Ari Sihvola

Kustantaja: BoD – Books on Demand, Helsinki, Suomi

Valmistaja: BoD – Books on Demand, Norderstedt, Saksa

ISBN: 978-952-80-6082-6

Cover photo: Ari Sihvola 2021

TABLE DES MATIERES

	ENGLISH SUMMARY	7
	PRÉFACE	9
	PRÉFACE À LA VERSION FRANÇAISE	12
1	PRÉSENTATION DU PROBLÈME	14
1.1.	Définition préliminaire du problème	14
1.2.	À propos de la méthode de recherche	19
1.3.	Clarifier le problème	29
1.4.	Le <i>Projet</i> comme source de recherche	33
2	LA THÉORIE POLITIQUE DE ROUSSEAU	36
2.1.	Législateur	36
2.2.	L'état de nature et la naissance de la société	49
2.3.	Le contrat social	63
2.4.	Souveraineté et souveraineté	69
2.5.	Représenter la souveraineté	77
2.6.	Gouvernement	81
2.7.	La théorie de la propriété de Rousseau	90
2.8.	La religion civile	95
2.9.	Résumé de la théorie politique de Rousseau	102
3	LE LIEN DE LA CORSE ET DE GENÈVE AVEC LA THÉORIE DE ROUSSEAU	105
3.1.	Forme de gouvernement de la Corse 1755-68	105
3.2.	Situation de la politique étrangère en Corse	115
3.3.	Le rôle de Genève dans la théorie politique de Rousseau	122
4	OFFRE BUTTAFOCO	129
4.1.	Son contact avec Rousseau	129
4.2.	Proposition de Buttafoco pour un mandat à Rousseau	136
4.3.	Les questions de Rousseau	144
4.4.	Collection de matériel	152

5	POINTS DE DEPART POUR ANALYSE DE MANUSCRIT <i>PROJET</i>	164
6	LA PATRIE	168
6.1.	L'immuabilité comme objectif	168
6.2.	Comment prévenir la détérioration de la Corse	172
6.3.	Qu'est-ce que la puissance civile	177
6.4.	Caractère national	180
6.5.	L'amour de la patrie	184
7	LE SYSTÈME RUSTIQUE	189
7.1.	Quelques points sur le modèle explicatif	189
7.2.	Forme de gouvernement en Corse	191
7.3.	Organisation du gouvernement local	199
7.4.	Critique de l'argent et du commerce	202
7.5.	L'agriculture apporte la liberté	206
7.6.	La position de la capitale	214
8	TERRA DI COMMUNE	221
8.1.	Réflexions sur les classes sociales dans le cadre de l'égalité	221
8.2.	La relation de Rousseau avec la noblesse	228
8.3.	La naissance de l'appartenance à une classe sociale : le contrat social	232
8.4.	Classes sociales	237
8.5.	Qualification progressive : une comparaison avec les classes sociales polonaises	243
8.6.	Le métier de citoyen	247
8.7.	La propriété publique	251
8.8.	Sources publiques de revenus	258
9	DISCUSSION SUR LES RESULTATS DE LA RECHERCHE	265
10	SOURCES ET LITTERATURE	275
	INDEX	283

ENGLISH SUMMARY

The original title of the thesis in Finnish:

Luonnollinen yhteisö. Rousseau'n teoria lainsäätäjistä julkisen vallan luojana *Projet de constitution pour la Corse*-käsikirjoituksen valossa. Julkaistu 1989.

Title of thesis translated in English:

Natural Community. Rousseau's Theory of the Legislator in Civil Government according to his Manuscript *Projet de constitution pour la Corse* (1765). Published in 1989.

(La communauté naturelle. La théorie de Jean-Jacques Rousseau sur le législateur comme créateur de la puissance publique à la lumière de son manuscrit « Projet de constitution pour la Corse » 1765. Le livre original a été publié en finnois en 1989).

Keywords: history of ideas, theory of politics, history of Corsica, theory of law, political philosophy

Author: Ari Sihvola
University of Helsinki
SF – Finland

The subject of the thesis is to analyse the nature and contents of Rousseau's theory of natural community inspired by the ideas he presented in his unfinished manuscript *Projet de constitution pour la Corse* (1765). In this manuscript Rousseau tried to reconstruct a legal government as presented in his main work *Contrat social* (1762), based on the laws of nature which found full expression in a just, egalitarian and free civil society.

The method used is the one R.G. Collingwood worked out in the 1930's: all history is the history of thought. Rousseau's opinion of the Corsican government has been analysed by trying to find out the questions to which the *Projet* is the response.

Rousseau was asked to write a constitution for Corsica by a Corsican officer from the nobility, Matthieu Buttafoco.

However, what Rousseau wrote was more a political programme than a constitution. For Buttafoco it was more important to connect Rousseau to the history of Corsica than have Rousseau create a real political system.

Rousseau thought a new civil order could be established in Corsica because its social institutions were still close to nature. The island, however, needed a legislator to show the nation the way towards good government. The role of legislator was that of an initiator, just like the teacher in Rousseau's novel *Émile* (1762) or the owner of the manor in *Nouvelle Heloise* (1761).

An independent Corsican people needed their own national spirit, a sense of common responsibility (*moi commun*). This spirit made citizens love their country (*la patrie*) and defend it against enemies.

The Corsican economy was to be based on agriculture (*système rustique*). People should be equal in wealth and other civil rights. The government had to guarantee an even distribution of population throughout the country. Property was mainly owned by the state. Citizens carried out their civil duties by farming and public activities (*terra di commune*).

The legislator failed to reconstruct the ideal natural community because by demanding that Corsica should not change Rousseau eliminated the legislator's opportunity to improve the community. By giving priority to public interest Rousseau checked the citizen's individual natural needs in almost every field of civil activities.

PRÉFACE

Alors que plus d'une décennie d'écriture touche à sa fin, je suis redevable aux nombreuses personnes qui, d'une manière ou d'une autre, se rapportent aux différentes étapes de mon travail. Malheureusement, mes remerciements n'atteignent plus Gösta Lindholm, docteur ès lettres, qui, au début des années 1970, en tant que proviseur de l'école mixte de Kallio, a suscité mon intérêt pour les travaux scientifiques. Mes remerciements n'atteignent plus non plus le professeur Jaakko Suolahti, un grand homme et mon professeur à l'Université d'Helsinki. Je n'ai pas eu le temps de remercier Ilkka Patoluoto, licencié en science politique, pour avoir commenté mon manuscrit, surtout en termes de concept de philosophie du droit naturel.

Mon intérêt pour l'histoire est né au lycée dans les années 1960, inspiré par mon professeur Eino Kangas. Il m'a appris à comprendre la signification multidimensionnelle du passé dans la fonction éternelle collective de l'homme.

Après avoir étudié les monnaies de la Rome antique à l'université jusqu'au stade du doctorat de troisième cycle, j'ai changé - pour diverses raisons - le sujet de ma thèse pour m'intéresser à l'histoire des idées du XVIII^e siècle et à Jean-Jacques Rousseau. Ce choix a été le mien, mais le professeur Suolahti m'a soutenu dans ma décision. Peu à peu, je me suis cependant rendu compte de toute l'ambiguïté de la philosophie de Rousseau. Ses théories politiques suscitaient chez les chercheurs les interprétations les plus diverses, parfois complètement

opposées. J'ai donc dû passer quatre à cinq années à collecter les données et à définir ma problématique de recherche.

Après le professeur Suolahti, mon travail a été dirigé par le professeur Pekka Suvanto en 1983-1988. Il m'a patiemment conseillé, encore et toujours, de revenir aux fondements de mes recherches, attirant mon attention sur l'importance du *Projet de constitution pour la Corse* dans la production de Rousseau. Suivant l'avis du professeur Matti Viikari, mes recherches se sont finalement concentrées sur la théorie du législateur de Rousseau. Viikari et le professeur Antto Leikola, qui a également collaboré à mon travail en tant que pré-examineur de ma thèse, m'ont poussé à découvrir si le *Projet de constitution pour la Corse* constituait une source importante et valable.

Mon manuscrit a été commenté à différentes étapes par deux docteurs en sciences politiques, Hannu Märkälä et Ilmari Susiluoto, que lesquels je tiens à remercier chaleureusement. Mon employeur, le ministère finlandais des Affaires étrangères, a soutenu mon travail financièrement. Une édition abrégée en langue étrangère de mon travail doit être publiée à l'usage du lectorat international.

Je tiens à remercier le personnel du ministère des Affaires étrangères pour le soutien sans réserve que j'ai reçu au fil des ans. Par-dessus tout, je suis reconnaissant à Hannu Märkälä de m'avoir sans cesse encouragé à poursuivre mon travail, moi le chercheur à temps partiel, m'intimant que la rédaction d'un mémoire constitue un processus. Enfin, je remercie mes proches et ma famille pour leur soutien et leurs encouragements spontanés. Sans le soutien de ma femme et de mes enfants, je

n'aurais pas survécu. De plus, notre fille aînée Eila Sisko a aidé à créer l'index.

Ce travail m'aura appris que, si importante l'exigence d'objectivité soit-elle, plus important encore est de prendre position et d'exprimer sa propre opinion.

À Helsinki, le 4 septembre 1989

Ari Sihvola

PRÉFACE À LA VERSION FRANÇAISE

32 années plus tard, je sou mets enfin cette version française de mon travail. J'espère qu'elle permettra à ma recherche sur Rousseau d'atteindre également des lecteurs internationaux. Certes, beaucoup d'ouvrages et d'articles sur Rousseau ont été publiés ces dernières années. Je crois cependant que dans le domaine des études historiques, Rousseau est un philosophe aussi controversé aujourd'hui qu'il l'était dans les années 1980, lorsque j'ai écrit ce livre. En fait, la théorie de la politique de Rousseau a été vivement débattue de son vivant, et dans les 200 ans qui ont suivi sa mort.

En langage moderne, le législateur proposé par Rousseau à la Corse pour construire une communauté naturelle pourrait être un consultant qui conseillerait au gouvernement de promouvoir la gouvernance publique, mais qui ne serait pas lui-même décideur, ou sujet de décisions.

Bien que le *Projet de constitution pour la Corse* de Rousseau soit resté un manuscrit inachevé, il est néanmoins considéré comme ayant eu un impact sur la politique de notre temps. Dans son livre *Intellectuals* (1989), l'Anglais Paul Johnson note qu'en contrôlant étroitement l'activité des gens dans toutes les sphères de la vie sociale en Corse et en les empêchant de vivre en ville, Rousseau a donné des armes intellectuelles au terrible gouvernement Pol Pot au Cambodge dans les années 1970. Les dirigeants des Khmers rouges de Pol Pot ont en effet longuement étudié à Paris dans les années 1950 avant d'accéder au pouvoir, et les

œuvres de Rousseau leur plaisaient beaucoup. De fait, le programme politique de Pol Pot a repris de façon frappante les idées que Rousseau a présentées dans ce manuscrit.

Cette thèse, cependant, ne repose pas sur une analyse d'impact, mais cherche à dégager les questions rousseauistes auxquelles le *Projet de constitution pour la Corse* a constitué une forme de réponse.

Pour conclure, il convient de préciser que cette version française de ma thèse n'a pas de statut officiel dans mon ancienne alma mater bien-aimée, l'Université d'Helsinki.

À Helsinki, le 28 octobre 2021

Ari Sihvola

1

PRÉSENTATION DU PROBLÈME

1.1. Définition préliminaire du problème

De son vivant déjà, Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) constituait une figure controversée. En deux cent ans, les débats autour de sa théorie politique n'ont montré aucun signe d'affaiblissement. Rousseau est généralement honoré d'avoir introduit le concept de 'volonté générale' dans la théorie politique.¹ Pourtant, l'une des questions fondamentales du débat a toujours été celle-ci : qu'est-ce qui est fondamentalement le plus important pour Rousseau, l'intérêt de l'individu ou celui de l'État ?

La dualité perçue par Rousseau dans la théorie politique découle sans aucun doute d'une contradiction entre son déni de l'évolution et sa théorie de la souveraineté. D'une part, la civilisation humaine, dont l'une des manifestations était la société, corrompait selon Rousseau, la vie émotionnelle de l'homme qui vivait à l'état naturel, l'éloignant de lui-même et des autres. À l'état naturel, l'homme était libre des autres, plus heureux et bon. Cette affirmation a été interprétée comme constituant la position négative de Rousseau sur l'évolution et la société, en un sens comme un désir de « retour à la nature ». Mais d'autre part, Rousseau présente

¹ Cf. par ex. Raphael p. 97.

une vision de la puissance publique fondée sur la souveraineté du peuple. La communauté promulgue des lois qui « forcent les gens à se libérer ». Cela a été interprété comme le désir de Rousseau de placer l'intérêt du collectif au-dessus de l'intérêt de l'individu.

Bien sûr, les chercheurs ont été conscients de la contradiction qui sous-tend la politique de Rousseau.¹ Il existe plusieurs modèles d'explication. Dans ce qui suit, j'en exposerai quatre, sans doute pas exhaustives mais néanmoins illustratives.

Le premier modèle explicatif considère la théorie de Rousseau comme une utopie, qui pense un état idéal non réalisable. Dans *Men and Citizens* (1969), Judith N. Shklar a ainsi considéré la tentative de Rousseau de présenter une utopie calquée sur l'ancienne Sparte et la communauté familiale autosuffisante - telle que présentée dans *Nouvelle Héloïse* (1761). L'exposé des motifs est donc dans l'intérêt de la Communauté.

Un autre modèle explicatif est la théorie du contrôle. Le chercheur américain Lester G. Crocker, en particulier dans son ouvrage *Rousseau's Social Contract* (1968), a mis en évidence l'effort de Rousseau de transformer invisiblement (*la main cachée* politique) une société indigne afin de répondre à ses idéaux. Comme la théorie de l'utopie, la théorie du contrôle met l'accent sur l'intérêt de l'État.

Le troisième modèle explicatif est la théorie de l'évolution. Selon Rousseau, l'existence d'un état naturel expliquait l'émergence de la souveraineté populaire. Robert Derathé a écrit son œuvre méritoire sur ce sujet : *Jean-Jacques*

¹ Cf. par ex. Charvet p. 69.

Rousseau et la science politique de son temps (1950). Pour Derathé, l'objectif de Rousseau dans toutes les activités communautaires était la préservation de la liberté individuelle.¹

Le quatrième modèle explicatif se fonde dans la terminologie de Rousseau. Selon Hannu Sivenius, le terme 'naturel' avait en effet un double sens dans la production du philosophe : l'homme naturel s'est en effet dupliqué en un homme sauvage et un homme naturel vivant en société. Maurice Cranston a lui aussi souligné que Rousseau utilisait le mot 'naturel' dans deux sens : « For Rousseau - - - uses the word 'natural' in more than one sense : first for everything that belongs to the state of nature, and then for what nature does human beings once they have left the state of nature and started to live in society. »² Ces explications découlent naturellement d'une vision centrée sur l'individu.

Les deux premiers de ces modèles explicatifs (utopie et contrôle) reposent sur la cohérence de la théorie politique de Rousseau, dont les différentes parties soulignent la primauté de la responsabilité communautaire. Il s'agit de modèles structurels.

Les deux derniers modèles explicatifs (théorie de l'évolution et théorie fondée sur l'ambiguïté de la terminologie) prennent en compte la stratification temporelle et les stades de développement de la théorie rousseauiste. L'émergence de la puissance publique s'explique en quelque sorte par la nécessité d'un changement social du statut de l'individu. Ces modèles explicatifs sont de nature historique.

¹ Derathé 1979 spécial. p. 365-366.

² Sivenius p. 228, et Cranston 1986 p. 69. Cf. aussi Charvet p. 69-70.

En 1989, Ari Sihvola publie sa thèse en finnois à l'Université d'Helsinki sur le manuscrit du projet de constitution pour la Corse de Jean-Jacques Rousseau (1765). Le pré-examineur a recommandé la publication d'une version française pour les universitaires et les lecteurs internationaux. Cependant, en raison de sa carrière, il n'a pas eu le temps de se concentrer sur la question. Ce n'est que maintenant, 32 années après la thèse, qu'il lui est possible d'assumer le travail de traduction. La thèse est une analyse approfondie et critique de la perception de Rousseau de la communauté naturelle en Corse et de l'impossibilité d'une telle communauté.

Selon Ari : « Certes, beaucoup d'ouvrages et d'articles sur Rousseau ont été publiés ces dernières années. Je crois cependant que dans le domaine des études historiques, Rousseau est un philosophe aussi controversé aujourd'hui qu'il l'était dans les années 1980, lorsque j'ai écrit ce livre. En fait, la théorie de la politique de Rousseau a été vivement débattue de son vivant, et dans les 200 ans qui ont suivi sa mort. »

Ari Sihvola (né en 1951) a pleinement servi en qualité d'ancien haut fonctionnaire et développeur de l'administration publique en Finlande, en Europe et dans le monde. Il a travaillé au ministère des Affaires étrangères de Finlande de 1976 à 1994, à la Commission européenne à Bruxelles de 2000 à 2003 et à l'Institut finlandais d'administration publique HAUS à deux reprises de 1994 à 2000 et de 2004 à 2019. Il a soutenu son doctorat en philosophie sur l'histoire des idées politiques en 1989.

BoD



9 789528 060826



ES
ht